

DÉMARCHES-SIMPLIFIÉES

Guide de l'utilisateur 2024

Étapes de dépôt d'une demande d'autorisation concernant la chasse

I – COMMENT ACCÉDER AUX PROCÉDURES

Connectez-vous sur le site internet de l'État « <https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-et-alimentation/Foret-chasse-et-peche/Chasse-et-destruction> »

Cliquer sur le nom de l'espèce que vous souhaitez chasser. Vous arrivez sur la demande d'autorisation. Vous devez la compléter.

Utiliser le même procédé pour effectuer votre bilan.

II – LA PROCÉDURE D'IDENTIFICATION

Si vous n'avez jamais déposé de dossier sur "démarches-simplifiées" :

– cliquez sur « créer un compte démarches-simplifiées », en indiquant une adresse mail et en choisissant un mot de passe, puis se connecter.

– cette adresse correspond à l'identifiant avec lequel vous vous connecterez les fois suivantes.

– À cette adresse, vous aurez la possibilité de visualiser l'avancement de votre dossier, de poser toutes les questions que vous jugerez utiles auprès de la DDTM. Une réponse personnalisée, vous sera apportée.

L'adresse mail à renseigner recevra l'ensemble des notifications de la plateforme.



Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Somme

**Demande(s) d'autorisation(s)
individuelle(s) de destruction à
tir des animaux de l'espèce
susceptible d'occasionner des
dégâts : Fouine. Période du 1er
mars au 31 mars 2021**

Date limite : 31 mars 2021

Les articles R.427-6 à R.427-8, R.427-18 à R.427-18 à R.427-24 du code de l'environnement, Les arrêtés ministériels et l'arrêté préfectoral relatifs au classement des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts pour la période considérée, dans le département de la Somme, ainsi que leurs modalités de destruction à tir

Les champs avec un astérisque (*) sont obligatoires.

Pour enregistré votre dossier et le reprendre plus tard, cliquez sur le bouton "Enregistrer le brouillon" en bas en gauche du formulaire.

Commencer la démarche

Avec FranceConnect

France connect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

[J'ai déjà un compte](#)

Si vous avez déjà déposé un dossier sur “démarches-simplifiées”,
– cliquez sur « j'ai déjà un compte », entrer votre adresse mail et le mot de passe de connexion,



Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Somme

**Demande(s) d'autorisation(s)
individuelle(s) de destruction à
tir des animaux de l'espèce
susceptible d'occasionner des
dégâts : Fouine. Période du 1er
mars au 31 mars 2021**

Date limite : 31 mars 2021

Les articles R.427-6 à R.427-8, R.427-18 à R.427-18 à R.427-24 du code de l'environnement, Les arrêtés ministériels et l'arrêté préfectoral relatifs au classement des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts pour la période considérée, dans le département de la Somme, ainsi que leurs modalités de destruction à tir

Les champs avec un astérisque (*) sont obligatoires.

Pour enregistré votre dossier et le reprendre plus tard, cliquez sur le bouton "Enregistrer le brouillon" en bas en gauche du formulaire.

Commencer la démarche

Avec FranceConnect

France connect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

[J'ai déjà un compte](#)

III – LES RENSEIGNEMENTS DU FORMULAIRE

Attention, les champs marqués d'un * doivent obligatoirement être renseignés pour que vous puissiez soumettre votre demande.

À tout moment le dossier peut être enregistré en brouillon. Le mode brouillon permet d'enregistrer les informations renseignées dans le formulaire sans qu'il ne soit visible par la DDTM.

Le brouillon est accessible et peut être complété à tout moment.

IV – LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Si vous êtes délégué, vous devez obligatoirement fournir une délégation. Un modèle est à votre disposition en cliquant sur « le modèle suivant ».

Fournir copie de la délégation

Veillez télécharger, remplir et joindre **le modèle suivant**

Aucun fichier sélectionné.

Ce modèle devra être complété par vos soins sur ordinateur

Une fois votre délégation complétée, sélectionnez « parcourir » puis rechercher votre délégation sur votre bureau.

Fournir copie de la délégation

Veillez télécharger, remplir et joindre **le modèle suivant**

Aucun fichier sélectionné.

La capacité maximale d'ajout de pièces-jointes est de 20 Mo au total par enregistrement.

Formats de pièces-jointes acceptés :

.pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .cvs, .ppt, .pptx, .odt, .ods, .odp, .jpg, .jpeg, .png

V – FINALISATION DE VOTRE DEMANDE

Une fois le formulaire complété, vous avez terminé votre procédure.

Deux possibilités s'offrent à vous :

1 – Enregistrer le brouillon : permet de sauvegarder le dossier pour le reprendre plus tard.

2- Déposer le dossier : après avoir renseigné l'ensemble des champs obligatoires, vous pouvez soumettre votre dossier.

Le fait de soumettre votre dossier permettra à la DDTM d'en prendre connaissance. Lorsque votre dossier sera soumis, vous recevrez un accusé de réception automatique de dépôt.

[Enregistrer le brouillon](#)

[Déposer le dossier](#)

Attention, ce premier message ne vaut pas accusé de réception de dossier complet.

Le dossier passe alors du statut « brouillon » au statut « en construction ».

À ce stade, vous pourrez toujours le modifier.

Votre dossier reste consultable à tout moment en ce connectant avec votre mail et votre mot de passe de connexion.

Toutes les démarches effectuées avec « démarches-simplifiées » sont consultables à tout moment en se connectant avec l'ail et le mot de passe de connexion.

VI – REVENIR SUR VOS DOSSIERS

Toutes les démarches effectuées avec « démarches-simplifiées » sont consultables à tout moment en se connectant avec le mail et le mot de passe de connexion.

Une fois connecté, vous aurez accès à l'ensemble de vos dossiers que vous avez créés.

Le bouton « Actions » vous permet de :

- modifier votre brouillon,
- commencer un autre dossier
- supprimer le dossier.

The screenshot shows a web interface titled "Mes dossiers". It features a table with columns for "N° dossier", "Démarche", "Statut", and "Mis à jour". A single dossier is listed with the number "2285570" and a description: "démarche en test Demande(s) d'autorisation(s) individuelle(s) de destruction à tir des animaux de l'espèce susceptible d'occasionner des dégâts : Fouine. Période du 1er mars au 31 mars 2021". The status is "brouillon" and the date is "17 août 2020 14:57". An "Actions" dropdown menu is open, showing three options: "Modifier le brouillon", "Commencer un autre dossier", and "Supprimer le dossier". Below the table, there is a feedback question: "Que pensez-vous de la facilité d'utilisation de ce service ?" with three smiley face icons (sad, neutral, happy). At the bottom, there are links for "Accessibilité", "CGU", "Mentions légales", "Documentation", "Contact technique", and "Aide".

Vous pouvez aussi cliquer sur le numéro du dossier pour plus de détails sur votre dossier.

Trois onglets se distinguent :

Le résumé vous indique le suivi de votre dossier qui se manifeste en trois étapes :



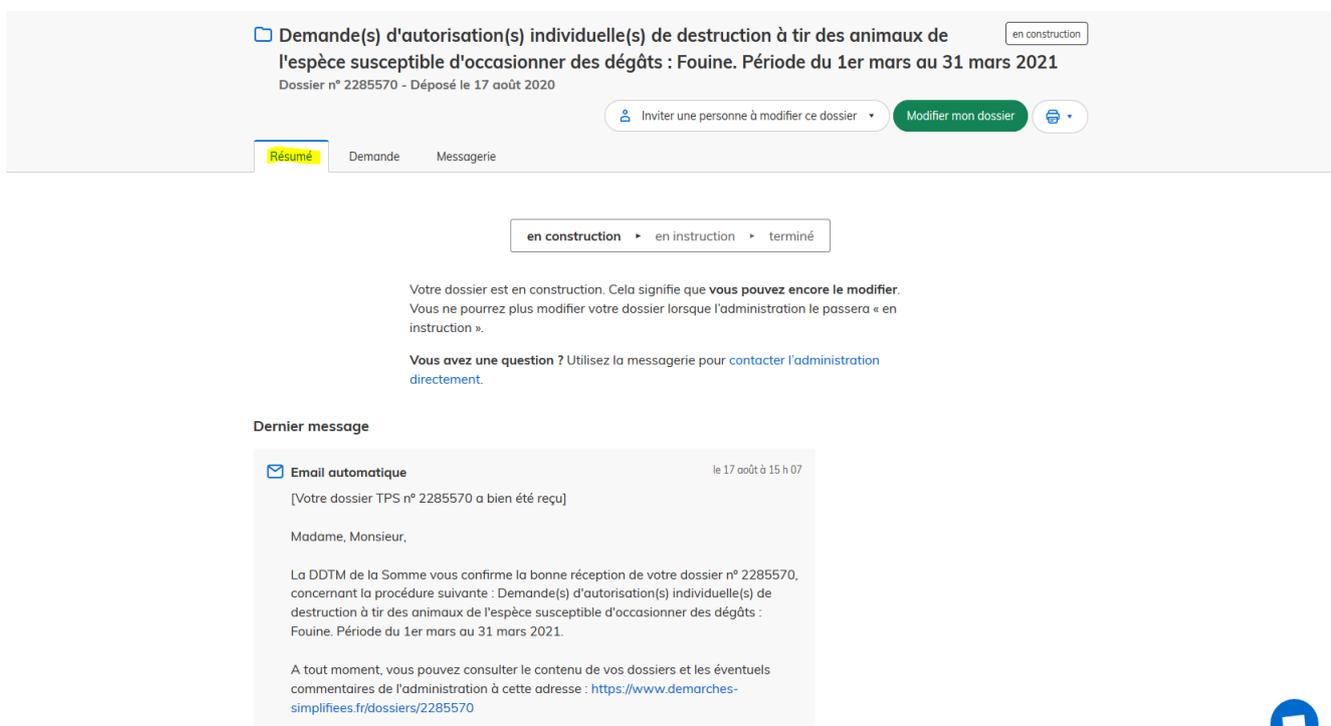
1- en construction : vous autorise à modifier votre dossier

2- en instruction : indique que votre dossier est en cours de lecture. Vous ne pourrez plus modifier votre dossier excepté par autorisation de l'instructeur en lui demandant via l'onglet messagerie.

3- terminé : l'instruction de votre dossier est terminée. Un message d'acceptation ou de refus vous sera adressé sur votre messagerie.

À noter que vous recevrez un mail pour vous annoncer le passage de chaque étape avec un lien vous amenant directement sur votre dossier.

Vous aurez également accès au dernier message.



L'onglet demande vous permettra d'accéder au contenu de votre dossier, de le modifier.

 Demande(s) d'autorisation(s) individuelle(s) de destruction à tir des animaux de l'espèce susceptible d'occasionner des dégâts : Fouine. Période du 1er mars au 31 mars 2021 en construction
Dossier n° 2285570 - Déposé le 17 août 2020

 Inviter une personne à modifier ce dossier Modifier mon dossier 

Résumé **Demande** Messagerie

Déposé le : 17 août 2020

Identité du demandeur

Email : ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr
Civilité : M.
Prénom : Maxime
Nom : PIPART

Modifier l'identité

Formulaire

Information du demandeur principal

Nom : PIPART
Prénom : Maxime
Adresse : 19 rue de l'église

L'onglet messagerie est à votre disposition sur la plateforme. Elle vous permet à tout moment d'échanger avec la DDTM, Bureau Nature.

 Demande(s) d'autorisation(s) individuelle(s) de destruction à tir des animaux de l'espèce susceptible d'occasionner des dégâts : Fouine. Période du 1er mars au 31 mars 2021 en construction
Dossier n° 2285570 - Déposé le 17 août 2020

 Inviter une personne à modifier ce dossier Modifier mon dossier 

Résumé Demande **Messagerie**

La messagerie vous permet de contacter l'instructeur en charge de votre dossier.

A tout moment, vous pouvez consulter le contenu de vos dossiers et les éventuels commentaires de l'administration à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/2285570>

Cordialement,

Le Bureau Nature
Tél : 03 64 57 24 73

Mél: ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr

 Répondre

Écrivez votre message ici

Joindre un document (taille max : 20 Mo)

Envoyer le message

Vous avez la possibilité de joindre un fichier au message (max 20 Mo) en cliquant sur « parcourir ».

Répondre

Écrivez votre message ici

Joindre un document (taille max : 20 Mo)

Envoyer le message

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Vous serez averti d'un nouveau message de la DDTM par mail.

VII – L'ATTESTATION

Si votre dossier a été accepté, il vous appartient d'imprimer votre autorisation qui devra être présentée en cas de contrôle. Cette attestation pourra être téléchargée via le lien du mail vous annonçant l'acceptation du dossier. **Veillez à être porteur de votre autorisation, car elle vous sera demandée en cas de contrôle**

Rappel du lien vers la démarche



Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
de la Somme

Madame, Monsieur,

Votre dossier n° 2266349 a été accepté le 12/08/2020.

Votre attestation est disponible à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/2266349/attestation> (document à présenter en cas de contrôle)

Le bilan des opérations effectuées pourra être réalisé en ligne, dans la téléprocédure dédiée (ou adressé à l'adresse figurant sur l'attestation).

Cordialement,

Le Bureau Nature

Tél : 03 64 57 24 73

Mél: ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr

Consulter mon dossier

J'ai une question

Merci de ne pas répondre à cet email. Pour vous adresser à votre administration, passez directement par la [messagerie du dossier](#).

Cette démarche est gérée par :

Bureau Nature

Direction départementale des Territoires et de la Mer de

la Somme

35 rue de la Vallée 80000 Amiens

Poser une question sur votre dossier :

[Par la messagerie](#)

Par téléphone : **03 64 57 24 73**

Horaires : du Lundi au Vendredi 9h30-11h30 14h-16h

VIII – LE BILAN

Le bilan est à rendre impérativement.

Veillez noter qu'il est impératif de garder votre numéro de dossier, car il vous sera demandé pour le bilan.